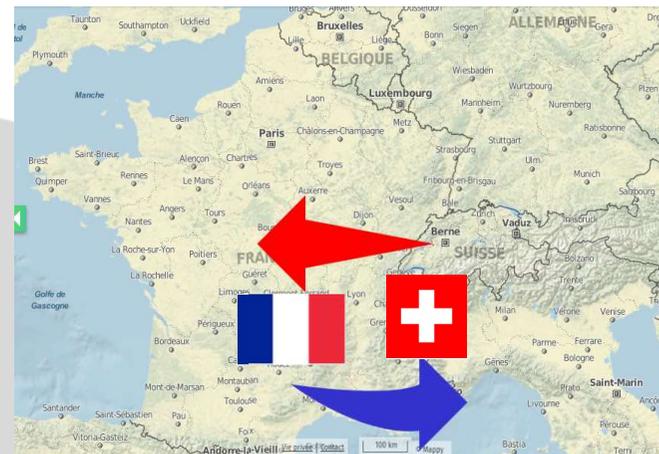


Protection sociale Santé des Frontaliers suisses : ce qu'il faut savoir !



→ **Alptis et les Frontaliers : une longue histoire**



→ **Le Marché : taille et évolution**



→ **La protection santé de base : un dispositif unique !**



→ **Santé Frontaliers Alptis : la solution multifonctions**



- **1991 : lancement première offre Santé Frontaliers**
- **1997 : création Association Alptis Frontaliers**
- **Notoriété forte de la marque Alptis – campagnes radios**



Du 9 au 20 mars puis du 14 au 18 septembre 2020

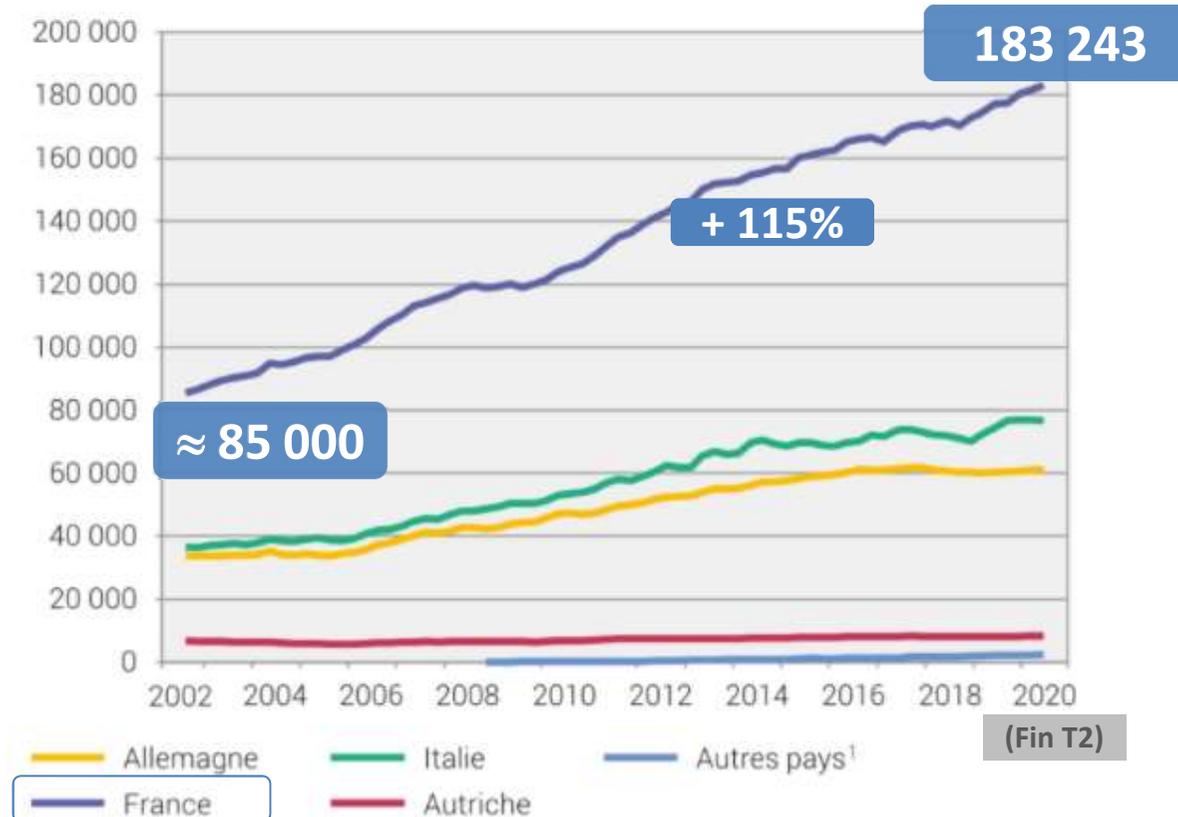
- **Plusieurs milliers d'adhérents frontaliers**



- **Mode de gouvernance où les adhérents sont acteurs ; participent à leur AG et aux décisions prises**
- **Gestion bien rôdée et un extranet fluide**



➔ **55% des Frontaliers suisses sont français** (source ofs.ch)



¹ y compris la Principauté du Liechtenstein: 529 personnes au 2^e trimestre 2020

➔ **Croissance = +3,4% T2 2020 vs T2 2019... malgré Covid**

➔ **Marché de conquête**



→ 80% des soins en France

→ 20% des soins en Suisse (frontaliers SS et LAMal)

- Désert médical du pays de Gex (01)
- Proximité ET Rapidité d'obtention des rdv en Suisse
- Attrait pour des équipements high tech et confort
- Consultations, kiné, médecines douces, hospitalisation d'urgence

→ Soins en Suisse : parmi les plus élevés au Monde

Consultation Généraliste	Consultation Spécialiste	Séance médecine douce, ostéo.....	Hospitalisation (avec chirurgie)	Maternité	Orthodontie
140 CHF (100€)	200 à 300 CHF (187€ à 281€)	110 à 150 CHF (103€ à 140€)	9 000 à 80 000*CHF... (8 448€ à 75 281€...)	(semi privé) ≈ 12 000CHF (privé) ≈ 18 000 CHF (16 613€)	≤ 15 000 CHF (14 107€)

→ **Besoin de prise en charge sur les 2 pays**

“ **La protection sociale
santé du Frontalier suisse
- Les grands principes -** ”

Assurance maladie de base : OBLIGATOIRE !



→ Droit d'option : PUMA   ou LAMal  dans les 3 mois suivant la prise d'activité (sinon LAMal d'office)

→ Choix irrévocable sauf 3 cas

- Reprise d'une activité en Suisse après une période de chômage indemnisée France
- Changement de statut : travailleur → pensionné
- Changement de pays de résidence (installation en France)

→ Impacts du choix sur la protection sociale

	Système français PUMA 	Système suisse LAMal 
Combien ?	≈ 120 000 frontaliers	≈ 60 000 frontaliers , en hausse
Cotisation	Calculée sur revenus Ayants droit gratuits Sans QM	Forfaitaire et individuelle - Sans QM 23 caisses LAMal : prestations idem mais tarifs ≠ ! Helsana et Sympany (230/289 CHF/ mois)
Périmètre de couverture	Couverture soins France  + Couverture <u>partielle</u> des soins en Suisse : urgences + soins courants pour frontalier actif	Couverture soins Suisse LAMal  + Couverture gratuite soins en France : formulaire S1 remis par la caisse LAMal → CPAM
Pour qui ?	Revenus < 60 000€/an  Pluralité d' ayants droit Peu de besoins pour soins Suisse	Revenus ≥ 60 000€ /an ... et évolutifs  Couverture en isolé Besoins de soins Suisse

Soins pris en charge PUMA vs LAMaI



	PUMA 	LAMaI 
Médecine ambulatoire (consultations, analyses, radios, soins infirmiers...)	✓ (partiel)	✓ (partiel) ←
Hospitalisation	✓	✓ (Si <u>division commune</u>) Néant en division (semi) privée ←
Forfait journalier hospitalier	Néant	Néant (sauf enfants)
Optique	✓	Néant
Dentaire	✓ (sauf implants, parodonto, orthodontie > 16 ans)	Néant (sauf accident / maladie grave)
Médicaments	✓ (selon SMR)	✓ (listés) ←
Maternité	✓	✓
Médecines douces	Néant (sauf si médecins)	Néant (sauf si agréés) ←

⇒ **Remboursements partiels → besoin de remboursements complémentaires**

- ➔ France : intervention immédiate du Régime Obligatoire
- ➔ Suisse : l'assuré paie une participation avant rbt LAMal

PUMA 	LAMal 
<p>① Remboursement Sécurité Sociale = 15% à 100% BR selon les actes</p>	<p>① <u>Participation aux coûts de l'assuré</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Franchise</u> = 300 CHF /an / personne ≥ 18 ans . <u>Quote - part</u> = 10% des FR au – delà de la franchise <ul style="list-style-type: none"> . Quote - part maxi adulte = 700 CHF/an (350 CHF/ enfant) . <u>Forfait hospitalisation</u> = 15 CHF/j /adulte ≥ 25 ans
<p>② Remboursement Complémentaire Santé</p>	<p>② Remboursement LAMal : Frais réels – participation aux coûts de l'assuré</p>
<p>③ Reste à Charge éventuel</p>	<p>③ Remboursement Complémentaire Santé</p>
	<p>④ Reste à Charge éventuel</p>

➔ **Les 1 000 premiers CHF à la charge de l'assuré !**

➔ Exemple : consultation spécialiste en Suisse = 300 CHF

	Franchise 300 CHF pas atteinte	Franchise 300 CHF déjà atteinte
Franchise à payer	300 CHF	0 CHF
Quote - part assuré 10% (au – delà de la franchise payée)	0 CHF	$300 * 10\% = 30 \text{ CHF}$
Remboursement LAMal	0 CHF	270 CHF
Total à charge assuré	300 CHF	0 CHF

→ Soins en France



→ Pris en charge par la Sécurité sociale →
remboursements en % BRSS

→ Non pris en charge par la Sécurité sociale
» Forfait journalier hospitalier ; dépassements
d'honoraires, implants dentaires ; parodontologie ;
orthodontie \geq 16 ans ; ostéopathie ; acupuncture ;
chiropractie ; homéopathie



➔ Soins en Suisse

➔ Soins urgents et inopinés



» **CEAM acceptée + dispense d'avance de frais** ➔ remboursement par et selon législation LAMal



» **Pas de CEAM ou Avance de frais ou Soins dans le PRIVE :**

» Demande de remboursement via **S3125b** « Soins reçus étranger »

» Remboursement ou refus de prise en charge sous 4 à 5 mois par le CNSE !

➔ Soins ambulatoires, courants non urgents (hors hospi)

» **Exemple** : consultation de spécialiste à Genève

» **Si soins en marge du travail pour le frontalier actif en Suisse :**

» Demande de remboursement via le **S3125b**

» Remboursement selon législation française par le **CNSE. Long !**

» **Si soins pour les ayants droit** : envoi **S3125b** ➔ refus remboursement



➔ Soins lourds et programmés

» Sans équivalent en France. Au moins 1 nuit à l'hôpital ou recours à des équipements / techniques coûteux. Demande d'autorisation à la CPAM ➔ si accord délivre formulaire S2



→ Soins en France

→ Droits identiques à tout assuré social Sécurité Sociale grâce au S1/E106

→ S1/E106 remis par la caisse LAMal à l'assuré → assuré le remet à sa CPAM → carte Vitale + attestation de droits + compte Ameli.....sous 2 à 3 mois

Coordination des systèmes de sécurité sociale

S1 

Inscription en vue de bénéficier de prestations de l'assurance maladie
Règlements (CE) n° 883/04 et (CE) n° 987/09 (*)

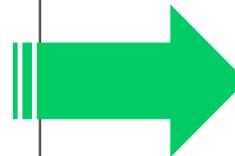
INFORMATIONS À L'ATTENTION DU TITULAIRE

Ce certificat atteste de vos droits et de ceux de votre famille à bénéficier de prestations en nature de maladie, de maternité et de paternité assimilées (c.-à-d. soins de santé, traitements médicaux, etc.) dans votre État de résidence. Les membres de la famille ne sont couverts que dans la mesure où ils satisfont aux conditions fixées par la législation de l'État de résidence.

Ce certificat doit être remis le plus rapidement possible à l'institution d'assurance maladie de votre lieu de résidence (**). Vous trouverez une liste des institutions d'assurance maladie à l'adresse suivante:
<http://ec.europa.eu/social-security-directory/>

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TITULAIRE

1.1	Numéro d'identification personnel dans l'État membre compétent
1.2	Nom
1.3	Prénoms
1.4	Nom de naissance (***)
1.5	Date de naissance
1.6	Adresse dans l'État de résidence



⇒ Soins en Suisse : système LAMal

⇒ Soins pris en charge LAMal

- » Frais médicaux courants ambulatoires (consultations, soins infirmiers, analyses, médicaments listés...)
- » Hospitalisation en division commune (chambre \geq 3 personnes),
- » Maternité
- » Transport

⇒ Soins non pris en charge par la LAMal

- » Hospi en division (semi) privée,
- » Hospi en secteur privé,
- » Optique,
- » Dentaire (sauf maladie grave)

⌚ Soins en Suisse – modalités remboursement

⌚ Participation aux coûts de l'assuré sur soins pris en charge LAMal

- » Franchise 300 CHF / an / adulte (≥ 18 ans)
- » Quote – Part 10% au-delà de la franchise
 - » Maxi = 700CHF /an/adulte ; 350 CHF/an/enfant
- » 15 CHF/ jour d'hospitalisation pour les ≥ 25 ans

⌚ Remboursement 100% LAMal (sur soins éligibles) une fois la participation aux coûts payée par l'assuré

⌚ Accident / Maladies pro : remboursements par l'Assurance Accident suisse. Obligatoire pour salariés



Depuis
1991

“ Santé Frontaliers Alptis

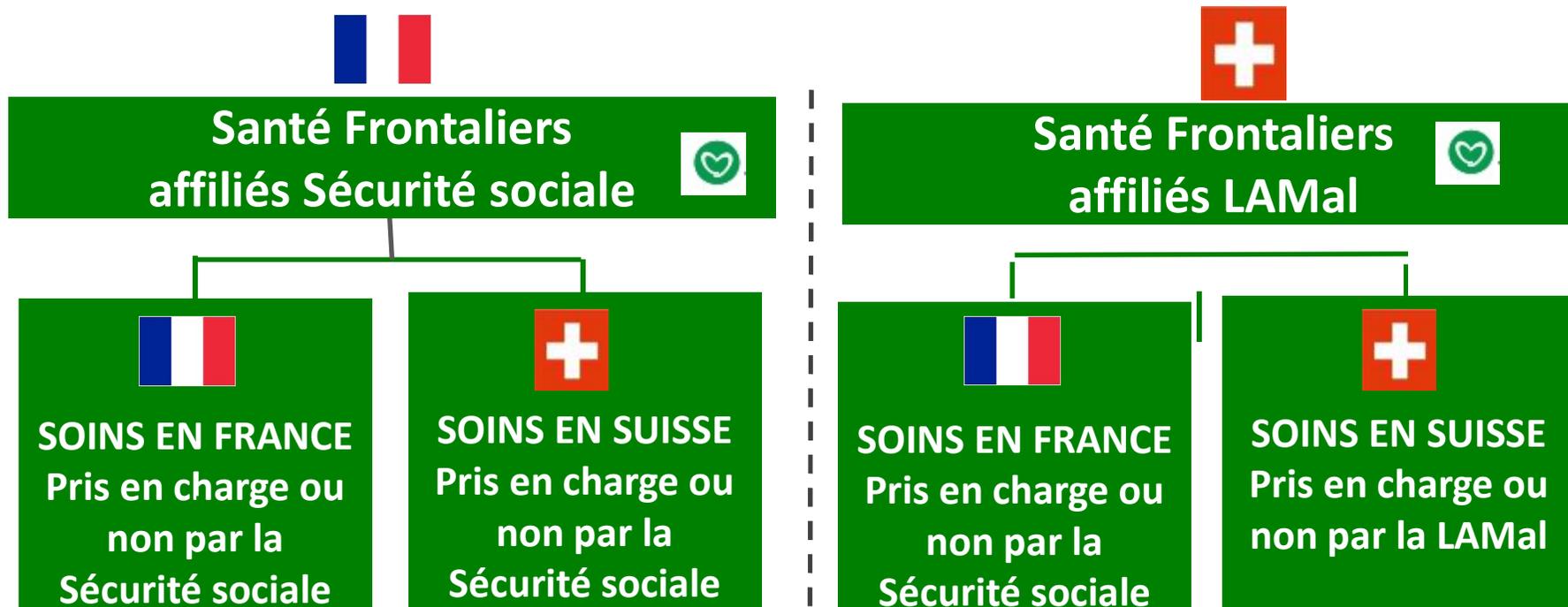


”

Offre Santé Frontaliers Alptis : 2 produits



→ Santé Frontaliers SS et Santé Frontaliers LAMal

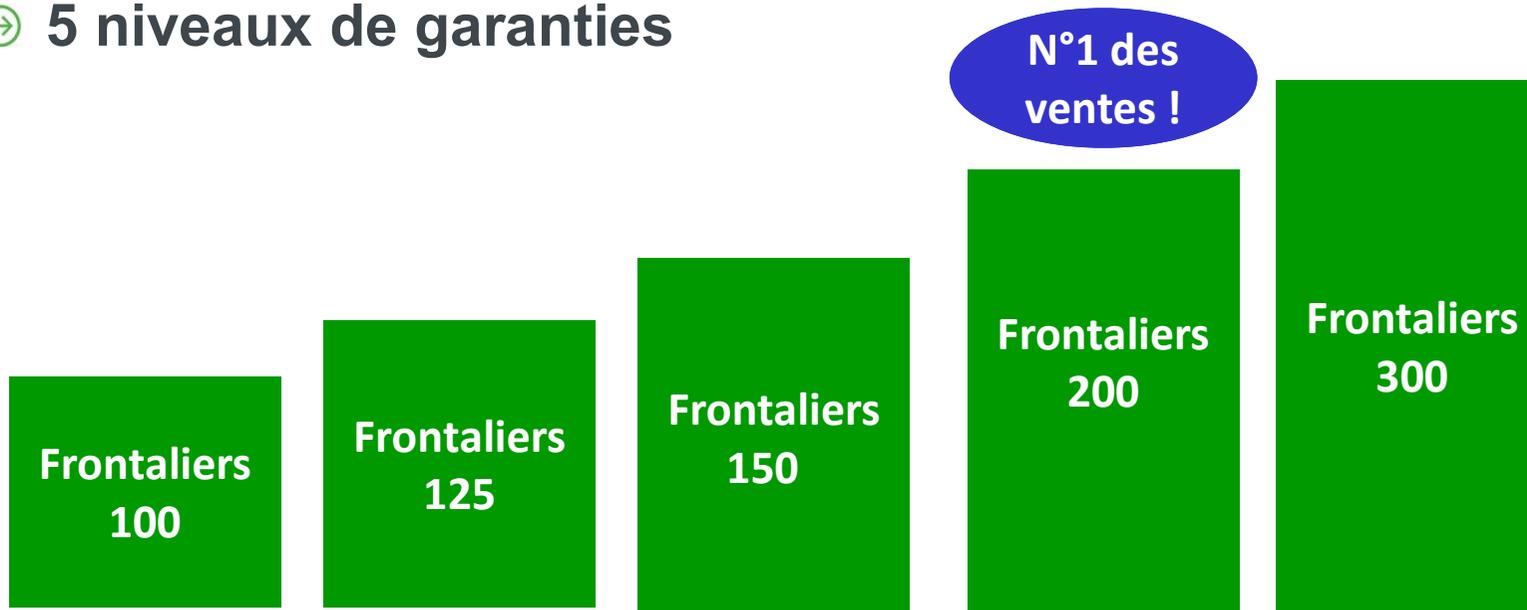


→ Ouvert à tous les profils de frontaliers

→ Couverture soins France ET Suisse

→ Accès Espace pro / Tarificateur / Mobilité internationale

→ 5 niveaux de garanties



→ Adhésion jusqu'à la veille du 67^{ème} anniversaire

→ Salariés et TNS

→ Ouvert aux frontaliers 01, 25, 38, 39, 67, 68, 73, 74, 90

→ Frontaliers autres départements avec justificatif d'activité en Suisse = bulletin de salaire / contrat travail)

→ **Protection Juridique santé + Assistance en inclusion**

→ Garanties sur France et sur Suisse bien différenciées

ACTES ET SOINS RÉALISÉS EN FRANCE 	Frontaliers 100	Frontaliers 125	Frontaliers 150	Frontaliers 200	Frontaliers 300
HOSPITALISATION médicale, chirurgicale, à domicile, maternité, établissements et unités spécialisés					
Frais de séjour - en secteur conventionné - en secteur non conventionné	Frais Réels 100 % BRSS	Frais Réels 125 % BRSS	Frais Réels 150 % BRSS	Frais Réels 200 % BRSS	Frais Réels 300 % BRSS
Honoraires en secteur conventionné ou non conventionné - Praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée - Praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	125 % BRSS 100 % BRSS	150 % BRSS 125 % BRSS	175 % BRSS 150 % BRSS	225 % BRSS 200 % BRSS	300 % BRSS 200 % BRSS
Chambre particulière en secteur conventionné ou non conventionné	–	30 €	45 €	60 €	75 €

ACTES ET SOINS RÉALISÉS EN SUISSE 	Frontaliers 100	Frontaliers 125	Frontaliers 150	Frontaliers 200	Frontaliers 300
ACTES ET SOINS RÉALISÉS EN SUISSE NON REMBOURSÉS PAR LE RÉGIME DE BASE FRANÇAIS DE SÉCURITÉ SOCIALE					
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux - Consultations et visites (par séance, dans la limite de 5 séances par année d'adhésion) - Actes techniques médicaux, actes d'imagerie et d'échographie	– –	30 € 50 % BRSS	40 € 60 % BRSS	50 € 70 % BRSS	60 € 100 % BRSS
Honoraires paramédicaux	–	50 % BRSS	60 % BRSS	70 % BRSS	100 % BRSS
Analyses et examens de laboratoire	–	50 % BRSS	60 % BRSS	70 % BRSS	100 % BRSS
Transport	–	50 % BRSS	60 % BRSS	70 % BRSS	100 % BRSS

➔ Atouts soins France

- ➔ Prise en charge de toute la pharmacie (15% / 30% / 65%)
- ➔ Optique : jusqu'à 700€ l'équipement / 800€ par œil pour chirurgie réfractive
- ➔ Dentaire : système de report → doublement prestations au bout de 4 ans
- ➔ 16 spécialités de médecines complémentaires : jusqu'à 60€/séance (5/an)
 - » shiatsu, acupuncteur, ostéo, chiropracteur, étiope, ergothérapeute, réflexologue, naturopathe, phytothérapeute, psychologue, sexologue, psychomotricien, sophrologue, sexologue, psychomotricien, hypnothérapeute, pédicure podologue, diététicien



➔ Atouts soins Suisse

- ➔ Prise en charge des Soins inopinés et urgents
- ➔ Prise en charge des consultations remboursées ou non par la SS
 - » Ex : consultation du frontalier actif à l'heure du déjeuner (SS) → jusqu'à 75€ / consultation
 - » Ex : consultation spécialiste par ayants droit (pas de prise en charge SS) → jusqu'à 60€
- ➔ Analyses, radios, paramédicaux
- ➔ Pharmacie : jusqu'à 80€/an
- ➔ 16 spécialités de médecines complémentaires : jusqu'à 60€/séance (5/an)
- ➔ Optique : jusqu'à 700€ l'équipement / 800€ par œil pour chirurgie réfractive



→ Garanties sur France et sur Suisse bien différenciées

ACTES ET SOINS RÉALISÉS EN SUISSE 	Frontaliers 100	Frontaliers 125	Frontaliers 150	Frontaliers 200	Frontaliers 300
SOINS ET ACTES DONNANT LIEU À UNE PRISE EN CHARGE PAR LA LAMal La franchise annuelle ordinaire appliquée par la LAMal et les frais d'hospitalisation en secteur hospitalier privé ou semi privé ne sont pas pris en charge au titre du présent contrat.					
HOSPITALISATION MÉDICALE / CHIRURGICALE EN DIVISION COMMUNE (1)					
Quote-part (QP) (2)	100 % de la QP				
Contribution journalière aux frais d'hospitalisation (CJ) (3)	100 % de la CJ				
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux Consultations et visites, actes techniques médicaux, actes d'imagerie et d'échographie					
Honoraires paramédicaux Analyses et examens de laboratoire	100 % de la QP				
Transport					
Médicaments					
Autres frais					

ACTES ET SOINS RÉALISÉS EN FRANCE 	Frontaliers 100	Frontaliers 125	Frontaliers 150	Frontaliers 200	Frontaliers 300
HOSPITALISATION médicale, chirurgicale, à domicile, maternité, établissements et unités spécialisés					
Frais de séjour					
- en secteur conventionné	Frais réels				
- en secteur non conventionné	100 % BRSS	125 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	300 % BRSS
Honoraires en secteur conventionné ou non conventionné					
- Praticiens adhérents d'un dispositif de pratique tarifaire maîtrisé	125 % BRSS	150 % BRSS	175 % BRSS	225 % BRSS	300 % BRSS
- Praticiens non adhérents d'un dispositif de pratique tarifaire maîtrisé	100 % BRSS	125 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	200 % BRSS
Chambre particulière en secteur conventionné ou non conventionné (par jour) (9)	-	30 €	45 €	60 €	75 €
Forfait journalier hospitalier	Frais réels				

➔ Atouts soins France



- ➔ Prise en charge de toute la pharmacie (15% / 30% / 65%)
- ➔ Optique : jusqu'à 700€ l'équipement / 800€ par œil en chirurgie réfractive...
- ➔ Dentaire : système de report → doublement prestations au bout de 4 ans
- ➔ 16 spécialités de médecines complémentaires couvertes : jusqu'à 60€ (5/an)
 - » shiatsu, acupuncteur, ostéo, chiropracteur, étiope, ergothérapeute, réflexologue, naturopathe, phytothérapeute, psychologue, sexologue, psychomotricien, sophrologue, sexologue, psychomotricien, hypnothérapeute, pédicure podologue, diététicien



➔ Atouts soins Suisse

Couvert
LAMal

- ➔ Prise en charge de la Quote Part ∇ niveau
 - » Hospi division commune + Frais Médicaux Courants
- ➔ Prise en charge Contribution journalière hospitalière (15 CHF) ∇ niveau

Non
Couvert
LAMal

- ➔ Pharmacie : jusqu'à 80€/an
- ➔ 16 spécialités de médecines complémentaires : jusqu'à 60€ /séance (5/an)
- ➔ Optique : jusqu'à 700€ l'équipement / 800€ par œil en chirurgie réfractive...

➔ Exemple : séjour stationnaire de 7 jours (division commune)
= 4 500 CHF

	Franchise 300 CHF pas atteinte	Franchise 300 CHF déjà atteinte
Franchise à payer	300 CHF	0 CHF
Quote part assuré 10% (au – delà de la franchise payée)	$(4500 - 300) * 10\% = 420 \text{ CHF}$	$4\,500 * 10\% = 450 \text{ CHF}$
Contribution aux frais d'hospitalisation (15 CHF/j pour les ≥ 26 ans)	$15\text{CHF} * 7 = 105 \text{ CHF}$	$15\text{CHF} * 7 = 105 \text{ CHF}$
Remboursement LAMal	$(4\,500 - 300 - 420 - 105) =$ 3 675 CHF	$(4\,500 - 450 - 105) =$ 3 945 CHF
Rbt Santé Frontaliers  (tous niveaux)	$420 + 105 \text{ CHF} = 525 \text{ CHF}$	$450 + 105 = 555 \text{ CHF}$
Total à charge assuré	300 CHF	0 CHF

➔ Exemple : consultation spécialiste en Suisse = 300 CHF

	Franchise 300 CHF pas atteinte	Franchise 300 CHF déjà atteinte
Franchise à payer	300 CHF	0 CHF
Quote - part assuré 10% (au – delà de la franchise payée)	0 CHF	300 * 10% = 30 CHF
Remboursement LAMal	0 CHF	270 CHF
Remboursement Santé Frontaliers 	0	30 CHF
Total à charge assuré	300 CHF	0 CHF

➔ Au choix

Escomptée	30% (Apport 20% + suivi 10%)	10%
Linéaire	16%	

“ **Merci pour votre participation**

Q/R : à votre écoute ! 

 **RDV le 13/10 à 11 heures :**
webinar Prévoyance Frontaliers”